

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/013/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 155/04 (MDE 24/038/2004 du 26 avril 2004) et ses mises à jour (MDE 24/040/2004 du 17 mai 2004, MDE 24/059/2004 du 1<sup>er</sup> septembre 2004, MDE 24/065/2004 du 5 octobre 2004 et MDE 24/010/2005 du 11 mars 2005)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIERS D'OPINION / TORTURE / PROCÈS INIQUÉ

SYRIE

Deux étudiants :  
**Muhannad al Dabas (h)**  
**Muhammad Arab (h)**

---

Londres, le 5 avril 2005

Le 31 mars, les prisonniers d'opinion Muhannad al Dabas et Muhammad Arab ont été libérés de la prison d'Adhra, située dans la proche banlieue de Damas, la capitale. Certaines sources indiquent que le président Bachar el Assad a refusé d'approuver la peine prononcée contre eux.

Les deux hommes ont purgé moins de quatre semaines de leur peine. La *Mahkamat Amn Al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) les avait condamnés à trois ans d'emprisonnement à l'issue d'une procédure contraire aux règles d'équité les plus élémentaires. Muhannad al Dabas et Muhammad Arab avaient été arrêtés le 24 avril 2004 à la suite d'un sit-in organisé par des étudiants de l'Université de Damas en signe de protestation contre de nouvelles mesures adoptées par le gouvernement, qui gelaient le recrutement par l'État de diplômés d'études technologiques. Ils avaient été déclarés coupables d'« *opposition aux objectifs de la Révolution* ».

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces deux hommes.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*